Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2021/2022

PROCES-VERBAL N° 41

Réunion du mardi 03 mai 2022

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

PUTEAUX – STADE LEON RABOT – NNI 92 062 01 01
Cette installation sportive était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 02/10/2021.
Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 29/04/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN signée par le propriétaire le 29/04/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Rapport de visite du 29/04/2022
- Tests in-situ du 05/07/2021

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 SYN jusqu'au 03/05/2032.
Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

DUGNY – STADE ALAIN MIMOUN – NNI 93 030 01 01
L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E5 jusqu'au 13/02/2020.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 28/04/2022.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 28/04/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 251 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.62.
- Facteur d'uniformité : 0.78.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 03/05/2024.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

4. DIVERS